



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU JEUDI 28 MARS 2024
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 21 mars 2024 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN (jusque la question D-2024-17), Daniel DESCHODT (jusque la question D-2024-15) et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ (jusque la question D-2024-17), Marc THOMAS (à partir de la question D-2024-16), Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Alain MASSEZ, membre titulaire a donné pouvoir à Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente (à partir de la question D-2024-18)
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre titulaire a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président (à partir de la question D-2024-18)
Monsieur Jacques DELATTRE, membre titulaire a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, membre suppléant
Monsieur Julien DELANNOY, membre titulaire a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, membre suppléante
Monsieur Daniel DESCHODT, membre titulaire a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, membre suppléant (à partir de la question D-2024-16)

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 15 de la question D-2024-13 à la question D-2024-15
Le nombre de votants était de 16 de la question D-2024-16 à la question D-2024-22

Le comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical. Il constate que le quorum est atteint.
Le comité syndical nomme Monsieur Bertrand PRUVOST, secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Adoption du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 21 février 2024

Monsieur Alain MEQUIGNON annonce que les questions concernant le compte de gestion 2023, le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat 2023 sont reportées pour un prochain comité syndical avant le 30 juin 2024 car nous n'avons pas reçu les documents validés de la trésorerie. La date du Lundi 17 juin 2024 à 18h30 est retenue pour ce prochain comité syndical.

GESTION DES MILIEUX

N°2024-14 Chantiers nature – Partenariat avec l'association Les Blongios – 2024-2026

Monsieur Daniel DESCHODT dit que depuis 2023, un partenariat a été établi avec l'association Les Blongios pour mener des chantiers nature de bénévoles et de groupes constitués, sur la vallée de l'Aa.

Pour poursuivre ce partenariat, une nouvelle convention est proposée pour la période 2024-2026, avec pour objectif de réaliser des chantiers nature de bénévoles ou de groupes constitués, afin de restaurer et/ou d'entretenir les milieux humides de la vallée de l'Aa et de garder le milieu ouvert pour favoriser la biodiversité. Ces interventions se font sans engin mécanisé de manière à éviter l'impact sur les habitats.

Les zones de chantiers seront sélectionnées après concertation entre les agents des deux structures et pourront se situer :

- sur les zones humides des Champs d'Inondation Contrôlée (CIC) ;
- sur les zones humides restaurées par le SmageAa ;
- sur les terrains de propriétaires volontaires, situés en zone humide.

Les opérations seraient de plusieurs types et permettent toutes de restaurer et/ou d'entretenir les milieux :

- création ou entretien de mares ;
- reprofilage de berges en pente douce ;
- remise en lumière par retrait ou coupe de végétation ligneuse ;
- fauche exportatrice de roselière, de mégaphorbiaie et de prairie humide ;
- gestion par arrachage d'espèces exotiques envahissantes.

L'opération est estimée à un montant de 6 000 € TTC pour les 3 ans.

Le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin d'autoriser le Président à :

- signer une convention de partenariat avec l'association Les Blongios ;
- signer des conventions avec les propriétaires volontaires pour mener des chantiers nature bénévoles ou de groupes constitués avec Les Blongios sur leurs terrains ;
- engager les dépenses liées à l'opération (BP 2024 et suivants).

N°2024-15 Continuité écologique – Retrait de jambages sur les anciens ouvrages

Monsieur Daniel DESCHODT explique que les vannages situés au fil du cours d'eau génèrent des phénomènes d'encombres et de surélévation de côtes d'eau locales.

Afin de limiter l'encombrement des vannages par des flottants en période de crue et d'assurer la continuité écologique du cours d'eau, le SmageAa souhaite démonter les portiques des ouvrages devenus inutiles.

Pour exemple, deux propriétaires ont sollicité le SmageAa à la suite des crues pour démonter les vantelleres :

- Moulin Legrand situé à Saint-Martin-d'Hardinghem (à confirmer)
- Moulin Marin situé à Blendecques

Les travaux consisteront à retirer systématiquement les jambages et, le cas échéant, à réaliser les mesures connexes au besoin, à savoir le maintien du haut du vannage et de la passerelle pour conserver une esthétique ainsi que l'accès au terrain en rive opposée.

Le coût des travaux pour ces deux premiers cas est estimé à 30 000 €TTC. Ils pourront être réalisés en 2024.

L'opération pourrait être financée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre des mesures d'urgence (à hauteur de 80 %). Des recherches de fonds d'autres financeurs seront également menées.

Monsieur Bertrand PRUVOST précise que c'est sous réserve de confirmation des propriétaires. Il demande si le SmageAa prend tout en charge et pourquoi les propriétaires ne paient pas les 20 % restants ? Ce qui serait logique puisqu'ils doivent entretenir leur vannage.

Monsieur Alain MEQUIGNON lui répond que l'on prend à 100 % ce qui est dans la rivière pour la continuité écologique. Par contre, il y a des endroits où l'on ne peut pas intervenir car c'est trop dangereux pour les agents.

Le comité syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin d'autoriser le Président à

- signer les marchés publics de travaux,
- rechercher les financements auprès des partenaires,
- signer les conventions d'occupation temporaire des terrains avoisinants,
- signer les conventions avec les propriétaires,
- engager les dépenses liées à l'opération (BP 2024 et suivants).

FINANCES

N°2024-16 Participation des EPCI

Monsieur Alain MEQUIGNON présente la délibération et explique que le projet de budget 2024 est fortement impacté par les épisodes d'inondations exceptionnelles que nous venons de vivre. Certaines des missions « courantes » seront réduites, mais c'est un impact à la marge et qui vise surtout la réorganisation du temps de travail de certains agents.

A l'inverse, plusieurs missions sont très largement renforcées (réduction de vulnérabilité du bâti, restauration et entretien de l'existant, accélération de certains projets, coordination et planification...). Ces missions « post-crues » bénéficient de financements importants. Néanmoins, une participation complémentaire « ajustable » sera nécessaire pour mener à bien les travaux post-crues.

Comme annoncé en 2023, la participation des EPCI au budget « courant » du SmageAa est inchangée en 2024, soit une participation globale de 1 M€ répartie au pourcentage de la population du bassin versant comme prévu statutairement.

La préparation budgétaire laisse prévoir un besoin complémentaire de participation à hauteur globale de 766 600 €. La répartition par EPCI se fait sur la même base de la population.

Cette participation exceptionnelle pourra être revue en cours d'année à la baisse comme à la hausse en fonction de la mise en œuvre du plan d'action post-crues et des financements obtenus. Les EPCI seront régulièrement informés et consultés sur les actions exceptionnelles à mettre en œuvre.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité des voix, de maintenir les participations des EPCI pour les actions « courantes » de l'année 2024 et d'y ajouter une participation exceptionnelle révisable et d'un montant prévisionnel de 766 600 €.

N°2024-17 Budget Primitif 2024

Monsieur Alain MEQUIGNON présente le projet de budget 2024, élaboré sur la base du DOB, qui fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 3 200 053,91 €
- ▶ un montant de recettes de fonctionnement de 3 200 053,91 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 8 248 970,14 €
 - dont 518 494,52 € de restes à réaliser 2023
- ▶ un montant de recettes d'investissement de 8 253 486,24 €
 - dont 30 552,23 € de restes à réaliser 2023

Le budget « courant » est très similaire au budget des années précédentes avec, en investissement la restauration de zone humide de l'ancienne pisciculture de Renty qui va pouvoir reprendre et des travaux de réduction de vulnérabilité dans le cadre du PAPI

Actions courantes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 871 653,91 €	1 871 653,91 €
Investissement	879 970,14 €	884 486,24 €

Le budget exceptionnel post-crués est détaillé en pièce jointe. Il comprend à la fois des dépenses de fonctionnement et d'investissement. En investissement plusieurs actions sont assurées pour compte de tiers : la réduction de vulnérabilité du bâti (dispositif MIRAPI), les protections de berges en dur, l'entretien des ouvrages de rétention communaux.

Actions exceptionnelles post-crués	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 328 400,00 €	1 328 400,00 €
Investissement	7 369 000,00 €	7 369 000,00 €

Monsieur Alain MEQUIGNON insiste sur le fait que, dans tous ce qui est prévu au budget concernant la crue exceptionnelle, si on n'a pas les financements prévus on ne fait pas les travaux.

Monsieur Christian DELASSUS dit que le budget GEMAPI a déjà été prévu et qu'il va être difficile de prévoir une augmentation pour 2024. Il demande pourquoi le SmageAa prend en charge la gestion des ponts alors que ceux-ci appartiennent à la voirie ?

Madame Agnès BOUTEL lui répond que ce sont des ponts qui posent problème lors de petites crues.

Ce projet de budget primitif 2024 a été présenté et approuvé par le bureau. Le Comité Syndical a approuvé le budget primitif 2024 à l'unanimité des voix.

N°2024-18 Fixation des coûts journaliers moyennés

Monsieur Alain MEQUIGNON lit la délibération et explique que cout journalier moyenné par type d'agent intègre l'ensemble des salaires, charges salariales et frais de fonctionnement et d'équipement (équipement du quotidien) du SmageAa.

Au SmageAa, le nombre de jours de travail à temps plein est de 206 jours par an.

Ces coûts pourraient être actualisés chaque année afin de se rapprocher au plus près de la comptabilité.

Ils peuvent être utilisés pour toutes évaluations des frais de personnel ou d'ingénierie du SmageAa, par exemple dans le cadre de demandes de subvention ou de chiffrage de travaux en régie.

Le comité syndical a décidé de valider les montants indiqués ci-dessus, à l'unanimité des voix et d'autoriser le Président à utiliser ce chiffrage dans toutes les pièces et actes nécessaires.

RESSOURCES HUMAINES

N°2024-19 Tableau des effectifs

Madame DOUTRIAUX dit qu'il appartient au Comité syndical d'actualiser le tableau des effectifs, en vue de l'adapter aux profils de poste recherchés et aux besoins des services.

- ▶ Considérant l'évolution des missions des agents techniques d'entretien experts qui assurent leurs missions avec plus d'autonomie et qui voient se diversifier leurs missions
 - Il est proposé de transformer les 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

Ces transformations d'emploi se font à masse salariale constante (12 emplois budgétaires, 11,7 emplois pourvus du fait des temps partiels).

Le comité syndical a donné son accord pour :

- ▶ approuver le tableau des effectifs du SmageAa à compter du 1er mai 2024 ;
- ▶ préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

PREVENTION DES INONDATIONS

N°2024-20 Réduction de vulnérabilité du bâti - Création d'un service unifié avec le SYMVAHEM

Monsieur MEQUIGNON explique que l'État a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien financier bonifié aux propriétaires afin de réduire la vulnérabilité de leurs habitations, le dispositif MIRAPI.

Ce dispositif viendra amplement renforcer les moyens déployés jusque-là au travers du PAPI sur le bassin versant de l'Audomarois. Deux délibérations ont été prises en ce sens lors du précédent comité syndical.

Afin de répondre au besoin de façon cohérente sur leur territoire de compétence, la CAPSO et la CCPL ont sollicité le SmageAa pour qu'il assure un service unifié avec le SYMVAHEM pour les communes concernées (12 communes : Nordausques, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques, Alquines, Audrehem, Bonningues-lès-Ardres, Clerques, Escoeuilles, Haut-Loquin, Journy, Rebergues, Surques).

Le SmageAa assurerait la gestion du service unifié avec ses contrats et son personnel. Les diagnostics et les travaux sont financés par la CAPSO et de la CCPL.

Monsieur Alain MEQUIGNON précise que la CAPSO et la CCPL veulent traiter de la même manière. Le SmageAa va prendre en charge les diagnostics. Les dépenses engagées seront remboursées par les 2 EPCI. La question va se poser à un moment pour les autres communes de la Hem.

Monsieur Christian DELASSUS demande sur quoi sont basés les montants ? Il fait également remonter que l'État finance aussi les maisons où il n'y a pas eu d'inondation.

Monsieur Alain MEQUIGNON lui répond que le tarif comprend le diagnostic (750 €) et le temps passé par l'agent. Si cela revient plus cher, c'est l'EPCI qui va prendre en charge.

Il ajoute qu'il est possible de diriger les gens vers l'Etat s'ils n'ont pas été inondés car le SmageAa n'intervient que sur les maisons sinistrées.

Madame Agnès BOUTEL informe que pour le moment 612 diagnostics ont été demandés et 44 ont été faits.

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- ▶ D'approuver les termes de la convention de création d'un service unifié,
- ▶ D'autoriser le Président à signer la convention de création d'un service commun avec le SYMVAHEM et les avenants éventuels,
- ▶ D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- ▶ D'autoriser le Président à signer les conventions de financements.

N°2024-21 PAPI – Avenant 3

Monsieur Mathieu PRUVOST dit que suite aux évènements de cet hiver, le SmageAa souhaite réadapter la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), proposé en octobre 2023, qui devait permettre la rédaction d'un second PAPI de travaux. Pour cela il a été proposé, lors du comité de pilotage du 22 février dernier, de prolonger la durée du PAPI d'intention jusque décembre 2026. Cette prolongation de durée permettra :

- De mener une étude d'optimisation des dispositifs de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Aa.
- De mettre à jour les DICRIM et d'accompagner les collectivités pour la rédaction des PCS et PICS
- De finaliser les études en cours : étude des ruissellements ruraux, des désordres hydrauliques locaux (Arques, Moringhem, Watten), définition des systèmes d'endiguement et travaux sur la CAPSO.
- De mettre en place des équipements de suivi sur les ouvrages du Haut Pays.
- De renforcer les actions pour
 - o la connaissance et la mémoire du risque et la sensibiliser les habitants (repère de crues, échelles limnimétriques, animation...).
 - o la sensibilisation des élus aux outils d'alerte,
 - o l'accompagnement des petites entreprises et des collectivités pour réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments.
- De définir la faisabilité de mettre en œuvre la possibilité d'acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation

Ce programme complémentaire se traduit par la proposition de 16 fiches actions et une augmentation du budget PAPI de 3 371 030 €TTC pour la période 2024-2026. Le nouveau budget du PAPI d'intention est donc évalué à 4 556 055 €TTC.

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- ▶ D'autoriser le Président à présenter l'avenant 3 à l'Etat pour validation.
- ▶ D'autoriser le Président à signer cet avenant n°3,
- ▶ D'engager les fiches actions de l'avenant 3,
- ▶ D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération.

N°2024-22 Entretien des ouvrages communaux - MOAD

Monsieur Mathieu PRUVOST explique que les ruissellements sont interceptés partiellement par des bassins de rétention communaux ou de remembrement. Ces installations, souvent de taille modeste, participent à la prévention des inondations en retenant une partie du flux d'eau mais aussi en bloquant le transport des limons. Après les différents évènements de cet automne/hiver, ces bassins nécessitent une remise en état.

Dans le cadre du plan de travaux structurants demandé par l'Etat, le SmageAa proposera aux communes et aux AFR d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée d'entretien de leurs bassins pour l'année 2024. Cet entretien consistera au curage de la zone de stockage, au dégagement/hydrocurage des ouvrages de fuite et au retrait de la végétation ligneuse présente.

Les ouvrages devront être sous gestion communale ou AFR.

Le SmageAa recherchera les financements auprès de l'Etat. La part non financée des travaux, et de leur suivi, sera demandée aux communes.

Le nombre d'ouvrages est estimé à 55. Le budget prévisionnel est de 330 000 € TTC.

Dans un second temps, le SmageAa, suite aux résultats de l'étude des ruissellements ruraux en cours, pourrait proposer une optimisation du fonctionnement de certains de ces ouvrages.

Monsieur Ghislain WILQUIN fait remarquer que les agriculteurs cotisent aux AFR et pourtant les ouvrages ne sont pas entretenus.

Madame Paule ROLLAND ajoute que l'entretien a déjà été demandé mais que rien n'a été fait.

Monsieur DELASSUS demande pourquoi ne pas faire l'entretien et demander le complément financier aux AFR ?

Monsieur Vincent PRETRE précise que les AFR ont un plan de gestion et que l'entretien est prévu tous les 2 ou 3 ans. Sur le territoire, certaines AFR ont été dissoutes et c'est à la commune de prendre en charge l'entretien.

Monsieur Bertrand PRUVOST demande pourquoi ne pas faire un courrier de demander avant aux AFR pour leur rappeler leurs obligations ?

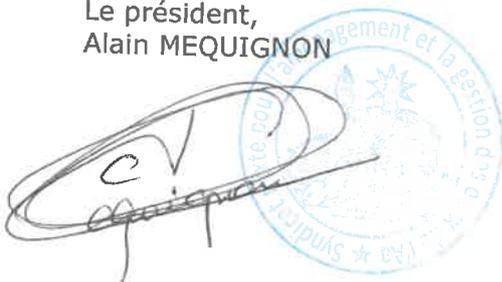
Madame Agnès BOUTEL lui répond que l'on doit prévoir le budget.

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- signer la convention de la délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes ou les AFR pour l'entretien des ouvrages,
- engager toutes démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- inscrire les dépenses dans le budget,
- engager les dépenses liées aux travaux.
- autoriser le recouvrement des participations des communes ou des AFR

La séance prend fin à 20h15, Monsieur Alain MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Alain MEQUIGNON



Le secrétaire de séance,
Bertrand PRUVOST

